

# **COUR PENALE INTERNATIONALE**

## **Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

**24e session (La Haye, 1-6 décembre 2025)**

### **Débat général**

## **INTERVENTION DE LA ROUMANIE**

**Luca Niculescu**

**Secrétaire d'État  
Ministère de Affaires Etrangères**

*Madame la Présidente de l'Assemblée des États Parties,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs les distingués délégués,*

La Roumanie souscrit pleinement à l'intervention prononcée par la présidence danoise au nom de l'Union européenne et souhaiterait la compléter par quelques considérations à titre national.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est important qu'on se souvienne pourquoi la CPI a été créée - pour répondre au besoin universel de justice et pour les victimes d'atrocités. Le meilleur point de départ de cet objectif reste le Préambule du Statut de Rome: *"Ayant à l'esprit qu'au cours de ce siècle, des millions d'enfants, de femmes et d'hommes ont été victimes d'atrocités qui défient l'imagination et heurtent profondément la conscience humaine"*.

La Cour pénale internationale est devenue un pilier central du système global de justice pénale internationale. Son rôle est essentiel pour promouvoir un ordre international fondé sur le règne de la loi, pour lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves et pour rendre justice aux victimes. La Roumanie rappelle son engagement constant en faveur de la Cour depuis sa création et réitère le soutien constant et ferme de la Roumanie pour la Cour pénale internationale dans la lutte contre l'impunité.

Aujourd'hui, l'idéal collectif de justice mis sur pied par le Statut de Rome est en danger. Au cours de la dernière année, la Cour pénale internationale a dû faire face à de nombreux défis. Ces défis menacent non seulement le fonctionnement de la Cour, mais aussi l'idée même d'une justice internationale.

Nous réitérons notre soutien total à la Cour, afin de rendre justice aux victimes des crimes les plus graves. Nous condamnons également les cyberattaques contre la Cour Pénale Internationale. La Roumanie appuie la Cour dans ses efforts pour renforcer sa résilience.

En ce qui concerne la *coopération*, une responsabilité importante pour le succès de la Cour revient à nous, les Etats parties. C'est à nous la charge de soutien continu à l'activité de la Cour, qui ne peut fonctionner sans notre coopération, conformément au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale. Soutenir la Cour, c'est soutenir les victimes et confirmer que l'impunité ne peut être tolérée.

La Roumanie souhaite saisir cette occasion pour féliciter l'Ukraine qui est devenue, le 1<sup>er</sup> Janvier 2025, le 125ème Etat partie au Statut de Rome. En même temps, nous regrettons les annonces de retrait du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'*universalité* du Statut de Rome doit rester notre objectif commun, malgré les reculs temporaires qu'on doit affronter.

En même temps, la Cour a été également confrontée à des défis internes. Les allégations d'inconduite à l'encontre des responsables de la Cour Pénale Internationale doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et être traitées de manière transparente et rapide, pour éviter toute vulnérabilité face aux critiques externes.

Malgré les défis qui ont marqué cette année, la Cour Pénale Internationale a démontré une capacité d'adaptation et une résilience remarquables. La Cour a continué d'affirmer son mandat, conformément au Statut de Rome. En persévérant dans sa mission, elle rappelle que la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves et la protection des victimes restent des piliers essentiels de la justice internationale, même – et surtout – en période de turbulence.

La Cour peut compter sur le soutien continu de la Roumanie, qui est prête à discuter et examiner des modalités permettant de renforcer la résilience de la Cour.

Je vous remercie.